2014-4924
2015-02-18

Étiquette du contenant

MANIPULATOR™ 620

Solution

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES

Pour traiter le blé de printemps et le bé d’hiver en vue de manipuler la dominance apicale et de produire des tiges plus courtes, plus épaisses et plus solides, afin d’obtenir une meilleure résistance à la verse.

AGRICOLE

GARANTIE : chlorméquat-chlorure 620 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,004 % à titre d’agent de conservation

N^{o} D’HOMOLOGATION 31462 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L’ÉTIQUETTE ET LE LIVRET EN ENTIER AVANT L’UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANDER POISON

CONTENU NET : 1-1050 L

Taminco US Inc. Two Windsor Plaza, bureau 411 7540, promenade Windsor Allentown (PA) 18195 ÉTATS-UNIS 1 800 426-3820	Distribué par: Engage Agro Corporation 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 3R4 1-866-613-3336

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Ne pas avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs, les poussières et le brouillard de pulvérisation; éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Porter un équipement et des vêtements de protection, notamment des lunettes à coques ou un écran facial, un respirateur approuvé, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever et les laver séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer les eaux domestiques ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées au cours des 12 heures suivant le traitement. Ne pas appliquer le produit là où le ruissellement ou l'érosion est probable. Ne pas appliquer le produit quand les conditions environnementales risquent de causer une dérive à partir des zones de traitement. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation.

N'appliquer le produit que lorsque tout potentiel de dérive vers des zones d'habitation humaine ou des zones d'activité humaine telles que des maisons, des chalets, des écoles et des espaces récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'épandage et des réglages de l'appareil.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contentant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT UN EMPOISONNEMENT OU UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, COMPOSER LE 1 800-424-9300

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE
Entreposer le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture humaine ou animale, des semences ou des engrais. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien aéré, sans drain de sol. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter la contamination croisée. Craint le gel.

Pour empêcher toute contamination, entreposer le produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi

constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

Étiquette du livret

MANIPULATOR™ 620

Solution

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES

Pour traiter le blé de printemps et le bé d’hiver en vue de manipuler la dominance apicale et de produire des tiges plus courtes, plus épaisses et plus solides, afin d’obtenir une meilleure résistance à la verse.

AGRICOLE

GARANTIE : chlorméquat-chlorure 620 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,004 % à titre d’agent de conservation

N^{o} D’HOMOLOGATION 31462 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L’ÉTIQUETTE ET LE LIVRET EN ENTIER AVANT L’UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER POISON

CONTENU NET : 1-1 050 L

Taminco US Inc. Two Windsor Plaza, bureau 411 7540, promenade Windsor Allentown (PA) 18195 ÉTATS-UNIS 1 800 426-3820	Distribué par: Engage Agro Corporation 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 3R4 1-866-613-3336

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser contre des organismes nuisibles aquatiques

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer par épandage aérien.

Bien agiter le produit avant l'utilisation.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer le produit pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser le produit en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE en cas d'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Zones tampons
Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les forêts, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives).

Méthode d'application	**Culture**	**Zone tampon requise pour la protection des habitats terrestres**
Pulvérisateur agricole	Blé d'hiver Blé de printemps	1 mètre

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire aire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
MANIPULATOR™ 620 est un régulateur de croissance des plantes pour usage sur le blé de printemps et le blé d'hiver entre les stades de croissance Zadoks (GS) 12 (le stade de 2 feuille) jusqu'au 39 (le stade où la collerette de la feuille paniculaire est visible). Son influence sur la croissance des plantes peut améliorer la résistance à la verse grâce à une diminution de la hauteur de la plante, une meilleure structure racinaire et de meilleures caractéristiques des tiges.

DOSE D'EMPLOI ET MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT

Faire une application de Manipulateur 620 lorsque le risque de verse est élevé ou lorsqu'on utilise des qualtités plus fortes d'engrais azoté.

Doses d'emploi et périodes d'application spécifiques à chaque culture

BLÉ D'HIVER
Ne pas dépasser un total de 1,8 L/ha de MANIPULATOR 620 par année sur le blé d'hiver.

Technique de l'application unique :
Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 1,8 L/ha en dose unique entre les stades de croissance Zadoks GS 31 et GS (le stade de premier nœde jusqu'au stade où la collerette de la feuille paniculaire est visible).

Technique de l'application fractionnée :
Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 1 L/ha entre les stades de croissance Zadoks GS 12 (stade de 2 feuilles) et GS 30 (au début du stade de montaison), suivi par une deuxième application à raison de 0,8 L/ha entre les stades de croissance Zadoks GS 31-39 (le stade de premier nœde jusqu'au stade où le collerette de la feuille paniculaire est visible).

BLÉ DE PRINTEMPS
Ne pas dépasser un total de 1,8 L/ha de MANIPULATOR 620 par année sur le blé de printemps.

Technique de l'application unique :
Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 1,8 L/ha en dose unique entre les stades de croissance Zadoks GS 31 à 32 (le stade 1-2 nœde). S'il n'est pas possible de faire des applications aux stades de croissance Zadoks GS 31 à 32 en raison des conditions environnementales ou naturelles, ne pas appliquer le produit au delà du stade de croissance GS 39.

Technique de l'application fractionnée :
Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 0,8 L/ha entre les stades de croissance Zadoks GS 12-30 (le stade de 2 feuilles jusqu'au début de montaison), suivi par une deuxième application de MANIPULATOR 620 à raison de 1 L/ha aux stades de croissance Zadoks GS 31/32. S'il n'est pas possible de faire une deuxième application aux stades de croissance GS 31-32 en raison des conditions environnementales ou naturelles, ne pas appliquer le produit au delà du stade de croissance GS 39.

VOLUME D'APPLICATION
Appliquer le produit dans au moins 100 litres d'eau par hectare. S'assurer de bien couvrir la culture ciblée.

CONDITIONS D'APPLICATION
NE PAS appliquer MANIPULATOR 620 sur des cultures qui subissent un stress provenant d'un engorgement du sol, de la sécheresse ou d'une carence nutritive. Lorsque la température est chaude et sèche, on peut obtenir de meilleurs résultats en appliquant le produit tôt le matin ou en soirée.

ATTENTION

Bien que l’on puisse appliquer MANIPULATOR 620 dans des températures saisonnières (jusqu’à 1 °C) et des conditions du sol normales, NE PAS pulvériser le produit sur des plantes couvertes de frimas. Pour obtenir des résultats optimaux, MANIPULATOR 620 exige deux heures avant une pluie ou un gel. Ne pas laisser MANIPULATOR 620 dériver sur les cultures avoisinantes.

Ne pas utiliser le produit dans un mélange en cuve qui contient de l’engrais azoté liquide.

NE PAS appliquer le produit au delà du stade de croissance GS 39.

Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage.

CULTURES CONTRE-ENSEMENCÉES
On peut utiliser MANIPULATOR 620 sur des cultures contre-ensemencées de trèfles ou de graminées.

RÉPONSE DES VARIÉTÉS
Lorsque des variétés peuvent être plus ou moins portées à la verse sous différents régimes de fertilité et différentes conditions naturelles, établir la réponse des variétés en commençant par utiliser une faible dose. Quand une variété a un risque élevé de verse, utiliser la dose complète, soit un maximum de 1,8 L/ha par année.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Mortel ou toxique en cas d’ingestion. Ne pas avaler. Éviter d’inhaler les vapeurs, les poussières et le brouillard de pulvérisation; éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Porter un équipement et des vêtements de protection, notamment des lunettes à coques ou un écran facial, un respirateur approuvé, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever et les laver séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer les eaux domestiques ou d’irrigation, les lacs, les cours d’eau et les étangs lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination des déchets. Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées au cours des 12 heures suivant le traitement. Ne pas appliquer le produit là où le ruissellement ou l’érosion est probable. Ne pas appliquer le produit quand les conditions environnementales risquent de causer une dérive à partir des zones de traitement. Nettoyer à fond l’équipement de pulvérisation après l’utilisation.

N’appliquer le produit que lorsque tout potentiel de dérive vers des zones d’habitation humaine ou des zones d’activité humaine telles que des maisons, des chalets, des écoles et des espaces récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l’équipement d’épandage et des réglages de l’appareil.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D’EMPLOI.

L’utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l’eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contentant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT UN EMPOISONNEMENT OU UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, COMPOSER LE 1 800-424-9300

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE
Entreposer le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture humaine ou animale, des semences ou des engrais. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien aéré sans drain de sol. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter la contamination croisée. Craint le gel.

Pour empêcher toute contamination, entreposer le produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial.

AVIS À L’UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.